

AU SLOGAN « UNE CHANCE POUR CHACUN », SUBSTITUONS « L'ÉGALITÉ ENTRE TOUS, UNE CHANCE POUR LA FRANCE »

Une contribution à la réflexion des acteurs politiques de la Gauche Républicaine et Socialiste (GRS) et, au-delà, des gauches et de l'écologie, sur les politiques publiques à conduire en direction des millions d'habitants des quartiers populaires vulnérables, en vue de la construction d'un projet pour les élections nationales de 2022.

1.– Les classes populaires toujours suspectes et coupables.

Depuis des années, certains, jusqu'au plus haut niveau de l'État, se plaisent à ressasser que la “*politique de la ville*” est un gouffre sans fond pour les finances publiques. Sous-entendu : on a suffisamment soutenu, pendant quatre décennies, les quartiers populaires urbains vulnérables, tant pour l'accompagnement social de leurs habitants que pour la rénovation et la restructuration urbaine et de l'habitat, sans impact réellement positif, sans solution durable, obligeant à injecter en permanence de nouveaux moyens financiers, qu'il faut se poser la question de l'abandon des politiques publiques de discrimination positive en faveur des sites urbains fragilisés...

Pour préparer le terrain de l'abandon, il ne reste plus qu'à mettre des mots ayant fonction d'écran occultant la réalité de classe qui est celle de la société fracturée en stigmatisant « *les éternels écornifleurs assistés sociaux* », « *ceux qui ne respectent même pas les travaux qu'on a réalisés à grand coût pour eux* », « *ces gens qui se complaisent dans leur communautarisme* », etc.

On voit là les ravages de l'idéologie libérale et thatchérienne. Celle de Margaret Thatcher, première ministre britannique ultraconservatrice qui, en 1987, il y a un quart de siècle, disait : « *On a laissé de trop nombreux enfants, de trop nombreuses personnes se dire : “Je rencontre une difficulté, c'est au gouvernement de faire le nécessaire !” ... Et donc, ces personnes en viennent à reporter leurs problèmes sur la société. Mais la société, c'est qui ? Ça n'existe pas ! Il y a des hommes et des femmes, il y a des familles, et aucun gouvernement ne peut faire quoi que ce soit, si ce n'est à travers les gens. (...) Les gens pensent trop à leurs droits sans réfléchir à leurs obligations.* »

Plus de société, juste des individus isolés qui doivent se prendre en main. Plus de contrat social global mais du donnant-donnant individualisé et de l'assurantiel privé. C'est le contraire de notre conception républicaine. Une république de citoyens.

2. – Tout est fait pour occulter l'accroissement des inégalités qui sape la cohésion nationale et notre pacte républicain. Les difficultés des “quartiers” ne sont que la partie émergée de la réalité et des maux de la société française.

La pandémie de coronavirus a plus que jamais révélé, si besoin était, cette bipolarisation croissante de la société entre, parce qu'il faut bien qualifier les réalités, *prolétaires* et *nantis*. À chaque épisode de confinement, pendant que des familles entassées par l'impossible décohobitation de deux, voire trois, générations dans des logements sociaux sous-dimensionnés connaissent une vulnérabilité exponentielle à la maladie, d'autres s'exilent, leur tablette numérique sous le bras, pour poursuivre à l'abri de l'épidémie leur télétravail, dans leurs résidences secondaires du monde rural.

Dans une étude parue dans son rapport 2019, l'*Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV)* soulignait ainsi que la santé des habitants des quartiers populaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans les autres quartiers : plus de la moitié des habitants y est en surpoids ; ils déclarent plus fréquemment souffrir d'une pathologie telle que le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle. Si l'on s'arrête sur les vulnérabilités dans le contexte de crise liée à la covid-19, sans perdre de vue les fragilités structurelles précédemment citées et déjà à l'œuvre dans les quartiers, les résidents des quartiers populaires étaient deux fois plus fréquemment positifs à la covid-19 que ceux des autres quartiers car habitant plus souvent dans des communes densément peuplées, plus fréquemment dans des logements sur-occupés, et davantage exposés au virus en raison des professions qu'ils exercent. Ils apparaissent comme les nouvellement vulnérables de la crise sanitaire.

Ceux des habitants précaires des sites urbains fragiles qui « *ont la chance* » de pouvoir vendre le seul potentiel d'existence qu'est, à défaut de disposer des moyens de production, leur puissance de travail assurant à leurs familles quelques moyens de survivre ont continué à se lever tous les matins pour assurer leurs missions d'éboueurs, agents d'entretien, chauffeurs de bus, aide-soignants, livreurs de pizzas ou de produits *Amazon*, journaliers de l'industrie, permettant aux *startuppers* et autres *premiers de cordée*, seuls modèles valorisés depuis une trentaine d'années, de poursuivre, depuis leurs abris sanitaires campagnards, leur enrichissement personnel et celui des actionnaires de leurs sociétés.

Il a bien fallu que tombe le masque et les médias ont dû en venir à valoriser les soignants, les cantonniers, les femmes de ménage et les auxiliaires de vie, démontrant que, sans *prolétaires*, en première ligne face au danger de la contamination, les « *gagneurs* » à l'abri du virus semblaient économiquement.

Mais, si elle a été révélatrice de ce que, depuis des décennies, le pouvoir libéral dominant s'emploie à camoufler, la gestion médiatique de l'émergence devenue impossible à dissimuler de la réalité de classe de la société française n'a pas permis

de dévoiler l'ampleur du *sous-prolétariat*, de ceux qu'on qualifie honteusement aujourd'hui *d'invisibles*. Ce sont ceux qui, faute d'instruction, de formation professionnelle, de maîtrise des codes sociaux, d'accès aux mobilités, de prévention et traitement de leurs états de santé dégradés, ou victimes, fussent-ils titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5, de discriminations à l'emploi par la couleur de peau, la nationalité ou à l'adresse de résidence, et, souvent, enfermés dans la certitude nourrie, après deux ou trois générations de précarité, de l'inéluctable fatalité d'une impossible évolution positive de leur situation, ne disposent même pas des moyens de valoriser leur potentiel de travail pour la survie d'eux-mêmes et de leurs proches.

3. – Ne pas se tromper de regard sur la réalité ni se laisser égarer par une vision réductrice voire caricaturale des quartiers vulnérables.

Ceux-là, *prolétaires* et *sous-prolétaires*, représentent la majorité des plus de cinq millions d'habitants des ensembles urbains et péri-urbains d'habitat social et des centres anciens dégradés. L'émergence contrainte au grand jour de l'existence des premiers, le pouvoir tentât-il encore de la dissimuler par une stratégie médiatique tendant à mettre en avant, comme supposées réalités génériques uniques des quartiers populaires, les auteurs criminels des trafics de drogues et d'armes et des actes terroristes d'islamistes radicaux, doit, à elle seule, justifier que, plutôt que fustiger l'échec des politiques publiques de lutte contre les inégalités urbaines, économiques, sociales et culturelles que subissent les habitants des territoires fragiles de la nation, on donne à celles-ci un nouvel élan déterminé.

C'est un enjeu majeur pour un projet politique des gauches, car la reconnaissance de la réalité de classe de la société, et donc de la nécessité, le terme fût-il suranné, de la *lutte des classes* comme moyen de faire vivre le combat permanent pour gagner en traduction opérationnelle des idéaux républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, est un des remparts contre les idéologies de droite et d'extrême-droite qui font de la négation de la dualité sociétale une arme redoutable contre les aspirations à l'émancipation de tous.

4. – La gauche au pouvoir a plutôt porté des actions de modération des effets des politiques néolibérales, limitées dans leur champ ou sur certains territoires, plutôt qu'inversé la logique dominante.

Le renoncement à cette lecture préalable, même si elle doit être dialectique, de la réalité de l'inégalité territoriale urbaine par la gauche de gouvernement, essentiellement social-démocrate, l'a conduite à adopter les mêmes instruments et stratégies que les pouvoirs libéraux, même si elle a maintenu et parfois amplifié, dans une volonté d'accompagnement social, les moyens que l'État a engagés pour ce qui a été plus une régulation qu'une démarche de rupture avec un ordre établi de

confortement de l'emprise de la classe dominante. L'exemple des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment des jeunes, illustre cette conscience de la nécessité de modérer l'effet du rouleau compresseur capitaliste.

L'exemple des politiques d'insertion professionnelle ou l'impuissance acceptée, une rupture indispensable

Depuis les vénérables *Travaux d'utilité collective (TUC)* de Laurent Fabius jusqu'aux *Contrats emploi solidarité (CES)* de Michel Rocard, les priorités de bénéfice accordées aux habitants des sites urbains précaires et les sur-financements alloués aux employeurs des publics des quartiers prioritaires urbains attestaient en effet d'un souci de tout de même contenir, à défaut de réduire, la fracture sociale. Tous étaient en outre couplés à un appui à la formation, centré sur les compétences professionnelles mais aussi sur les savoir-être indispensables à une intégration réussie dans l'entreprise ou le service public.

Si les *Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)* de Jean-Louis Borloo ont à peu près maintenu cet esprit, les dispositifs suivants, avec le *Contrat unique d'insertion (CUI)*, ont acté le recul de l'implication de l'État qui a atteint son sommet avec leur disparition orchestrée par les gouvernements de Manuel Valls puis d'Édouard Philippe, leur remplacement in fine par les *Emplois francs*, en nombre très limité, aux appuis financiers publics symboliques, et réservés aux employeurs du secteur marchand auxquels n'est imposée aucune contrainte en forme de contrepartie à les mobiliser. Les très récents engagements du gouvernement à réactiver des *emplois aidés* sous des formes s'apparentant aux modèles antérieurs, concédés du bout des lèvres après trois ans de forte pression des maires et présidents d'intercommunalités des territoires abritant des quartiers fragiles, mais qui seraient très insuffisants en nombre et qui restent à traduire dans les faits, n'auront qu'un effet anecdotique.

Sans contrepartie en matière d'emplois et de formations accessibles à tous imposée aux entreprises bénéficiant de soutiens de l'État pour leur développement ou leur dynamisation, et sans implication de l'État lui-même et des collectivités, via leur propres services, dans une démarche vertueuse d'insertion professionnelle, la clé de voûte de l'édifice républicain que représente l'emploi, garant de ressources pour la dignité personnelle et, par le statut social que le travail apporte, de sentiment d'appartenance à la communauté citoyenne nationale, ne peut que s'effondrer.

Mais n'est-ce pas à cette relégation sociale et territoriale que la droite et l'extrême-droite aspirent pour, justement, rendre *invisibles* aussi bien les gens que la réalité de classes ? Les gauches ont là un enjeu capital à estimer.

5. – Le recul des services publics accentue les inégalités et le sentiment de délaissement de la République.

Cependant, au-delà même de l'appui à l'emploi que les services publics peuvent apporter, l'évolution de leur gestion vers des modèles qui prévalent dans la sphère concurrentielle, couplée au prétexte au repli de l'État que représente une vision libérale de la décentralisation et du pouvoir conféré aux territoires, a été à cet égard dévastatrice pour les quartiers populaires. En trente années, le recul de la présence des services publics dans les sites urbains vulnérables s'est fortement accéléré, accompagné en guise de justification fallacieuse de commentaires bien-pensants sur le registre tenant plus de propos de comptoir tels que « *il ne faut pas stigmatiser ces habitants en leur offrant un service qui leur est spécialement dédié en proximité, il faut qu'ils sortent de leur ghetto, comme tout citoyen, pour aller vers tel service ouvert à tous [fût-il éloigné et sans transport adapté...], il en va de leur propre dignité, etc.* ». Les faits attestent que, non seulement beaucoup de résidents ne disposent pas des vecteurs de la mobilité, mais, de plus, vaincus par ce qu'ils vivent comme une fatalité, renoncent au bénéfice du service qui leur est dû.

Sans les efforts de conviction, voire de lutte, de ceux des maires qui ne se résignent pas à cette *ghettoïsation* orchestrée, à l'instar du monde rural, le paysage public se désertifie. Les territoires urbains ne peuvent être des *cités* peuplées de *citoyens* que si les plurifonctionnalités urbaines – logements, commerces, services, espaces publics – y sont assurées. Le *droit commun* doit être la règle absolue. Son amplification, son adaptation et sa pérennité doivent être des priorités républicaines. Son unique *critère de performance* évaluable doit être sa capacité à bénéficier à chacun. Les *maisons de services publics*, rebaptisées *France Services*, fragiles et ne reposant que sur la bonne volonté de services disposant de quelques surplus de moyens à y affecter et des collectivités qui doivent assumer en lieu et place de l'État, ne peuvent constituer que des pis-aller.

Et les sociétés privatisées de service public ne doivent pas être exonérées de leurs obligations républicaines. Elles ont même le devoir majeur de contrebalancer la disparition des services au public qu'assuraient auparavant des entreprises du secteur marchand qui ont, les unes après les autres, fermé leurs établissements des quartiers prioritaires pour des raisons de non rentabilité économique : de même qu'il ne venait jadis à personne l'idée que devait être supprimé le poste d'un facteur rural, distribuant à pied le courrier à l'ultime habitant d'un hameau isolé, un bureau de poste dans un quartier urbain populaire doit échapper au mode de gestion prévisionnelle des ouvertures et fermetures des agences assurant la couverture d'un grand territoire tel un département, même si ses indicateurs de rentabilité sont plus que médiocres ; l'entreprise *La Poste*, dans sa fonction de banque postale, est bien souvent le dernier établissement bancaire indispensable à des habitants ne maîtrisant pas les outils numériques de substitution, trop souvent interdits bancaires, parfois surmontant mal la barrière de la langue et les complexités des procédures, et dont, les

5 du mois, le retrait en espèces des prestations familiales est vital pour leur foyer.

La fragilisation du service public, sous toutes ses formes, sur des parties importantes du territoire national est hélas aussi un moyen de *l'invisibilité* des habitants et des réalités de classes qui arrange bien les ultralibéraux et dont le recul doit constituer un enjeu absolu pour les gauches. **C'est bien du délaissement par la disparition des offres de droit commun républicain qu'il s'agit. Un quartier de 5.000 habitants est une petite ville ; tous les services qu'on trouve dans une ville doivent y être assurés, et les besoins ne peuvent être estimés à l'aune de la rentabilité ou de la performance.**

Or, lorsque tel est le cas parce que l'État ne peut s'y soustraire, en l'occurrence pour ses missions régaliennes, il est inacceptable que les agents publics, enseignants ou policiers notamment, qui y sont affectés pour les faire vivre soient souvent majoritairement des débutants fragilisés par leur manque d'expérience, lorsque ce n'est pas de formation initiale.

6. – La pratique des appels à projets est un substitut inacceptable à l'application du droit commun et de l'égalité d'accès aux services.

Pour les missions non régaliennes de l'État, la pratique des *appels à projets* est devenue monnaie courante, sinon la règle, pour certains départements ministériels (culture, jeunesse, sport, action sociale, santé, transports, etc.). Des pans entiers de territoires ne bénéficient plus de certaines offres parce que les responsables des services déconcentrés et locaux n'ont pas ou ont mal répondu à l'appel à candidature de l'échelon central. Et, pire, le danger réside désormais dans l'extension de cette pratique discriminatoire aux fonctions régaliennes : la réforme engagée de *l'éducation prioritaire*, avec une perspective de gestion déconcentrée auprès des recteurs d'académie, soumise à concertation avec les pouvoirs politiques locaux, s'engage sur cette voie dangereuse pouvant conduire à la disparition dans certaines communes de renforts humains, matériels ou financiers nécessaires à l'égalité des chances que l'École de la République est supposée assurer à tous, en « *donnant plus à ceux qui ont moins* ».

Il s'agit pourtant d'autant moins d'incriminer les cadres territoriaux des services de l'État que, pour la plupart, ces offres de services soumises à appels à projets imposent une initiative volontaire des élus locaux formalisée par une convention de partenariat et une implication financière obligatoire de la collectivité locale. On ne compte ainsi, par exemple, que 80 programmes labellisés de *cités éducatives* pour plus d'un millier de *quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*.

7. – *Même dans une France décentralisée, il revient à l'État de garantir l'égalité des droits. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.*

Les causes de ces inégalités face au service public sont parfois politiques, nombre d'élus communaux et intercommunaux de droite et d'extrême-droite, notamment dans des territoires où les quartiers fragiles ne représentent qu'une petite partie de la population et « *font tâche* » à proximité de zones résidentielles de classes sociales privilégiées ou de sites à vocation touristique, ayant depuis longtemps mis en application la technique de *l'invisibilité* des classes populaires en cachant d'un coup de balai la poussière plébéienne sous le tapis.

L'exemple de telle commune moyenne est éclairant : ayant refusé les appuis régionaux et de l'État, possibles au titre de la *politique de la ville*, pour l'amélioration des dessertes de transports en commun, ses quartiers populaires péri-urbains sont désormais totalement isolés à certains moments de la journée et de la semaine.

Pour d'autres élus locaux qui en auraient pourtant la volonté, ce sont les contraintes budgétaires et la fragilité financière de leurs collectivités qui constituent un frein incontournable à l'établissement de contrats avec l'État, leur part de contrepartie, même réduite à 20 % du coût d'une opération, ne pouvant être assumée. Beaucoup de communes abritant des *QPV* sont en effet en lourde difficulté, devant assumer des charges de fonctionnement accrues pour répondre aux besoins particuliers de leurs populations fragiles qui ne peuvent s'offrir des services proposés par le secteur marchand. Leurs dépenses sont plus importantes et leurs recettes de tarification sont plus modérées pour permettre l'accès de tous aux services locaux de l'accompagnement scolaire, la culture, le loisir socio-éducatif, le sport, les modes de garde des tout-petits, l'accompagnement des anciens, les droits des femmes, la prévention sanitaire, l'action sociale, la tranquillité publique, etc.

Le déficit généré par leurs charges accrues et leurs produits minorés est insuffisamment compensé par des dotations de solidarité des intercommunalités et de l'État qui, en certains domaines, ajoute l'absurde à la difficulté : quand l'État impose un dédoublement des classes de l'école primaire des *zones d'éducation prioritaire (ZEP)*, c'est à la commune d'assumer les aménagements des locaux scolaires et les surcoûts en chauffage, fluides et entretien ; quand l'État décide de l'exonération de la taxe foncière sur le logement social des quartiers prioritaires, en ne compensant qu'à hauteur 40 %, c'est la commune qui doit assumer la perte de près des deux tiers des recettes fiscales. L'État commande une tournée générale, et quitte le bistrot sans la régler, laissant à la commune, au bout du comptoir, le soin de payer la note. Plus la population communale est pauvre, plus la commune s'appauvrit. On vit là une inégalité dans la réponse aux besoins ordonnée et endossée par la nation, qui s'ajoute à l'inégalité économique et sociale organisée et assumée par la classe dominante.

Et, depuis la restructuration urbaine à la mode haussmannienne, la République

organise elle-même la discrimination visant à reléguer le prolétariat et le sous-prolétariat hors du champ de vision des détenteurs des moyens de production. Mais le baron Haussmann a remodelé Paris au nom de la nation, avec sa fonction de préfet de la Seine. Avec la décentralisation et les transferts de compétences imposés et aux coûts non compensés, l'État dilue désormais ses responsabilités dans celles des territoires. En ce sens, la décentralisation, dont le fond n'est pas à remettre en cause, sert trop souvent de prétexte facile à l'État. Mais les collectivités d'échelon intercommunal, départemental et régional, avec les importantes compétences qu'elles exercent désormais et selon les options politiques de leurs instances élues, aggravent ça et là la situation des plus humbles de leurs habitants, déjà mises à mal par l'État, quand bien même les édiles de leurs communes souhaitent conduire en leur direction des politiques ambitieuses de solidarité et d'égalité.

Comment, en effet, obtenir l'exercice d'une solidarité intercommunale lorsqu'une seule commune d'une communauté abrite des quartiers populaires vulnérables et que les autres n'en ont que faire ? Comment assumer le poids de l'application légitime de la loi *Solidarité et renouvellement urbain (SRU)* et des lois qui l'ont suivie, pour une réponse harmonieusement répartie sur un territoire aggloméré ou métropolitain aux besoins de logement accessible à tous lorsque la plupart des maires des communes de l'établissement de coopération intercommunale préfèrent subir des sanctions financières pouvant être multipliées par cinq, avec la bénédiction de leurs électeurs, que de participer à l'effort collectif visant à assurer une offre d'un quart de logements dédiés à l'habitat social ? Comment agir pour plus de mixité sociale à l'école lorsqu'un département se refuse à réviser la carte de sectorisation scolaire des collèges pour ne pas s'attirer les foudres des classes moyennes et supérieures qui constituent son socle électoral et qui, elles, exercent leur droit de vote ? Comment obtenir un effort pour l'amélioration – et parfois le simple maintien – d'actions de prévention de la délinquance lorsqu'un Conseil départemental, qui en a la compétence au titre de l'*aide sociale à l'enfance*, choisit de réduire ou supprimer ses appuis financiers aux clubs et équipes de prévention spécialisée ou d'éducateurs de rue – ou y est contraint par l'obligation d'assumer d'autres compétences coûteuses dont l'État lui impose l'exercice, à l'instar du revenu de solidarité et des allocations dues aux personnes âgées et aux handicapés – ? Comment maintenir ou promouvoir des opérations de rénovation et de renouvellement urbain et de l'habitat ou des actions d'accompagnement social pour des quartiers populaires urbains lorsqu'une intercommunalité, un département ou une région, et parfois les trois conjugués, font le choix politique de ne pas être partenaires d'un *Contrat de ville* ou d'une convention du *Nouveau programme national de renouvellement urbain* ? Comment mobiliser et soutenir le monde associatif, souvent bien seul en première ligne pour aider les plus humbles des quartiers fragiles, lorsque les acteurs politiques des divers échelons territoriaux n'y prêtent aucun intérêt ou, pire, lorsque de puissants coups de frein à cet accompagnement des acteurs de terrain résultent d'une alternance politique de telle assemblée élue qui opte pour faire table rase d'une gestion passée et supprime sans tambour ni trompette des programmes d'intérêt public, voire renonce à des compétences volontaires entières, à l'instar de cette région du sud-est du pays qui,

brutalement, s'est désengagée à la fois des *Contrats de ville* et des *chantiers d'insertion* ? Comment contrebalancer l'impact funeste du choix d'une région qui, dans les 5 milliards d'euros d'opérations inscrites dans un *contrat de plan* renforcé par le *plan de relance*, se refuse, sans que son cosignataire qu'est l'État n'y trouve rien à redire, à consacrer, ainsi que des maires mobilisés en ont obtenu l'engagement du gouvernement, un petit 1 % aux quartiers populaires ?

Ce sont ces réalités qui, se cumulant, à chaque étage de l'organisation territoriale du pays, de l'établissement public de coopération intercommunale au plus haut niveau de l'État, servent de bras armé aux tenants de la relégation. Il est aussi inédit qu'effrayant que, dans une république s'affichant une et indivisible, de nombreux maires en viennent à réclamer – sans aucun écho favorable en retour – la création d'une *Cour de justice d'équité territoriale* pouvant être saisie pour obtenir par décision de justice que l'État exécutif se voie imposer par l'État judiciaire son implication directe en substitution des défaillances des instances délibérantes des territoires décentralisés dans la simple application des principes constitutionnels d'égalité et de solidarité.

Restaurer l'autorité de l'Etat pour garantir l'égalité des droits, d'accès aux services publics, des réponses publiques adaptées aux besoins des citoyens, et une juste répartition des richesses, des chances, tout en empêchant qu'il puisse se défausser, est devenu un impératif républicain dans bien des domaines. C'est désormais un impératif absolu en direction des plus modestes et des territoires défavorisés. Sinon les décrochages économiques, sociaux et citoyens vont s'accroître.

D'autant que trop souvent, les choix politiques de ceux des citoyens qui exercent leur droit de vote pour le renouvellement des instances des collectivités locales et territoriales en attestent un peu partout scrutin après scrutin, il se confirme un durcissement tendant à conforter le bannissement et l'abandon dans leurs territoires des prolétaires et sous-prolétaires du monde urbain.

8. – Le logement social procède du service public et doit davantage répondre aux besoins et aspirations des catégories populaires et de leurs locataires. Il faut leur en donner les moyens.

Au nombre des services dus au public, celui garantissant le droit à un toit est une obligation désormais constitutionnelle. Mais le déficit de politique volontariste de la puissance publique pour l'accès au logement, notamment par le logement social, est un des vecteurs majeur de la ségrégation. Le néolibéralisme, le tropisme de la privatisation, la tentation de la financiarisation, n'ont pas épargné le logement social. On l'a vu à travers le changement de statut des organismes, mais aussi parfois dans les discours et certaines pratiques. C'est hétérogène sur le terrain mais les politiques

nationales ont poussé à ce basculement qui, dans bien des cas, s'opère au détriment des habitants.

Ces dérives s'accroissent plus encore depuis une vingtaine d'années. Déjà, la grande réforme libérale engagée par Raymond Barre, premier ministre de 1976 à 1981, supprimant des aides à la pierre élevées et introduisant les aides à la personne, ont eu pour conséquence une chute de la production de logements sociaux et une hausse des loyers. Le logement coûte trop cher aux Français en général et aux couches populaires en particulier.

La gauche au pouvoir n'a pas remis en cause cette logique – et c'est très dommageable – mais s'est au moins attachée à une revalorisation des *aides personnalisées au logement (APL)*. Cependant, tant la droite qu'Emmanuel Macron ont à la fois baissé les allocations logement et les aides à la pierre, laissé augmenter les loyers, et multiplié les prélèvements sur les budgets des organismes HLM. Le comble a été atteint, dès l'arrivée d'Emmanuel Macron, avec la hausse de 5 euros des *APL*, la baisse de près d'un milliard sur la ligne budgétaire des ces allocations en restreignant les critères d'accès, et la création de la *réduction du loyer de solidarité (RLS)* qui ponctionne les organismes. En conséquence, ceux-ci ont de moins en moins les moyens de rénover et d'investir dans la présence humaine sur le terrain au plus près des habitants (personnel d'accueil, d'entretien, gardiens, suivi social, soutien à l'économie familiale, etc.). Elle est pourtant si nécessaire.

En outre, si les opérations de renouvellement urbain ont dans bien des cas amélioré le cadre de vie, le plus souvent elles n'ont pas bénéficié de politiques sociales éducatives qui aurait été indispensable à une pleine réussite. Sans l'humain, l'amélioration du bâti ne saurait suffire à améliorer la vie des habitants et à stopper une spirale de concentration des familles les plus fragiles.

Trop souvent la reconstruction dans un territoire élargi pour améliorer la mixité sociale, qui doit de façon volontariste être exigée d'abord dans les quartiers et villes aisés et permettre de compenser les démolitions, est reportée aux calendes grecques. Le laxisme accepté dans la mise en œuvre de la loi *SRU* ne fait qu'accroître ces difficultés. Rappelons aussi que *l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)* n'est financée que par les crédits d'*Action Logement* – le 1% logement des entreprises –, les collectivités locales et les bailleurs sociaux, donc... les locataires. L'État ne met pas un sou dans ces opérations et la solidarité nationale n'y participe pas ! On fait appel à la solidarité entre habitants des HLM mais pas à celle des plus fortunés. C'est la redistribution à l'envers.

La gestion des organismes HLM doit par ailleurs être démocratisée et rapprochée du terrain, car leurs conseils d'administration peuvent ne plus comporter un seul élu de la commune concernée et les locataires sont insuffisamment représentés. La situation se détériore encore avec les fusions-absorptions imposées aux organismes, à l'échelle intercommunale ou départementale, au nom d'une mutualisation supposée accroître

la « *performance* », mais bien sûr la performance... financière, pas celle du service rendu. Cette obligation de regroupement pour atteindre plus de 20.000 logements et le renforcement de grands groupes nationaux éloigne la décision des citoyens, renforce la financiarisation au détriment du fonctionnement et n'augmente pas la construction.

L'obligation républicaine de garantir le droit à un toit, inscrite dans la Constitution de la France, ne peut plus être respectée.

Le confinement imposé par la pandémie de *covid* a mis en évidence les dramatiques conditions de vie de très nombreuses familles (suroccupation, manque d'espace, problèmes d'isolation phonique, dégradation des distributions des fluides et du chauffage, déficit d'isolation thermique, et bien souvent insalubrité) mais les pouvoirs publics ne semblent pas prendre la mesure de cette crise. Et, rappelons-le, bon nombre de travailleurs dits « *essentiels* » vivent dans les quartiers d'habitat social dégradé et sont plus que les autres atteints par la maladie. C'est intolérable.

9. – L'inquiétante montée de la violence et de la délinquance est un phénomène général et réel. Il est mis en exergue particulièrement dans les quartiers populaires comme si elles pouvaient être cantonnées dans ces territoires et dans leurs populations. L'affaire est nettement plus grave.

L'évolution fracturante des regards posés par les Français sur les classes populaires de la société urbaine est orchestrée. On n'a de cesse de caricaturer la réalité des quartiers populaires et de leurs habitants. Les images choc des actes terroristes dont ont été auteurs des personnes « *issues des quartiers* » ou de la violence urbaine et des dégradations de biens publics tournent en boucle.

Notons que la plupart des terroristes des attentats n'habitaient pas les « *quartiers* » et, même s'ils y ont vécu quelques années (comme des millions de Français), lorsqu'ils sont délinquants, on les qualifie « *d'issus des quartiers* ». A contrario, s'agissant des personnalités qui ont connu une belle réussite sociale dans tous les domaines, on ne souligne pas qu'elles le sont aussi. Et la liste ne se limite pas aux sportifs et au show-business ! Deux poids, deux mesures.

Les présentations des réussites et des innovations à l'actif de résidents de quartiers vulnérables dans le domaine économique, social, sportif ou culturel, sont en effet anecdotiques. Les efforts, à l'initiative de maires ayant pesé sur les sociétés de presse, notamment audiovisuelle, pour obtenir d'elles que les présentations d'événements tragiques soient contrebalancées par des reportages valorisant des initiatives positives demeurent fragiles, même si, peut-être seulement par intérêt permettant la mise en valeur de leur implication dans une démarche de responsabilité sociétale, certaines de

ces sociétés s'engagent peu à peu en ce sens.

La question de l'image des « supermarchés de la drogue » est patente. Selon le chercheur Nacer Lalam, chef du département études et recherches de l'*Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)*, le « secteur d'activité » des drogues emploierait (en 2016) environ 200.000 personnes (au même rang que la SNCF, plus qu'EDF ou Intermarché) réparties en 110.000 détaillants et vendeurs de rue, 80.000 semi-grossistes, 8.000 grossistes et 1.000 têtes de réseaux. Si l'on ajoute à ces « professionnels » du commerce de stupéfiants la part importante de population locale qui bénéficie des subsides de ces activités criminelles, les territoires les plus concernés sont devenus de véritables plaques tournantes régionales tenues par l'ingéniosité, la détermination et la violence des trafiquants qui les contrôlent. On peut alors parler littéralement de gangrène se traduisant par l'instauration d'un nouvel ordre social avec des règles et des usages fixés par les délinquants : contrôle d'identité par les guetteurs au pied des immeubles, confiscation de certaines parties communes ou privatives, appropriation de l'espace public, punitions, sanctions et châtiments brutaux infligés aux contrevenants dont l'actualité se fait régulièrement l'écho.

Ces constats, maintes fois rencontrés et dénoncés par tous les maires en responsabilité dans des villes de banlieue, notamment dans les consultations menées dans le cadre du "*Beauvau de la sécurité*", mettent en danger les populations qui y vivent, en péril toute une jeunesse achetée et détournée de l'école pour occuper les fonctions de fantassins de la vente de drogue.

Mais la politique de l'autruche institutionnelle face aux trafics, des stupéfiants comme des armes, économies de moins en moins souterraines de substitution assurant la survie d'un nombre croissant de foyers, conforte le sentiment d'une résignation, voire d'une acceptation, ou même d'une incitation instrumentée, à la mise au ban de près de 10 % de la population de la nation. Les consommateurs qui viennent s'approvisionner dans certains quartiers n'y habitent pas et ceux-là sont bien contents que, là, ne s'appliquent pas les lois de la République ! C'est inacceptable et, en dépit de déclarations martiales, de coups de menton, d'opérations coup de poing sans action globale (économique, sociale, éducative, de répression, de prévention) persévérante, s'attachant à obtenir l'adhésion de la majorité de la population qui y vit – et qui subit aujourd'hui cette pression – l'inacceptable continuera et s'amplifiera.

Tout est fait pour qu'il demeure malséant d'émettre l'hypothèse de questionner la légalisation du cannabis, plus important objet des transactions illégales, et cause principale de la criminalité débridée qui couche sous les balles de fusils mitrailleurs les uns après les autres des membres, souvent très jeunes, de groupes qui se disputent des territoires de vente, quand ce ne sont pas des passants cheminant au mauvais endroit au mauvais moment.

Or cette résignation des classes populaires urbaines à leur mise au ban ne cesse de

s'aggraver. Même aux élections locales, où la proximité entre élus et habitants fait pourtant sens, les taux de participation diminuent scrutin après scrutin. La possibilité d'exercer la lutte des classes par le vote qu'offre l'institution démocratique est délaissée car vécue comme inopérante. C'est pourtant pour le prolétariat le seul moyen légal actuel de sa défense.

La montée de la violence atteint un paroxysme gravissime et intolérable, et pas seulement dans les quartiers populaires avec des enfants de plus en plus jeunes qui s'entretuent. Ces phénomènes témoignent d'un grand désarroi, de la perte de repères, de carences affectives et éducatives qui déstabilisent trop d'enfants. Ne tournons pas les yeux. La France a besoin de tous ses enfants et doit le leur dire, le leur montrer, en ne se résignant jamais à ce qu'ils basculent. De ce point de vue, les propos du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, sont hélas gravement révélateurs. S'agissant d'enfants de 13 ans, il estime que ce n'est pas à l'État, à la société, d'agir, mais aux familles. Ce serait évidemment très préférable. Mais nous savons depuis longtemps que la protection, l'éducation, le suivi des enfants, est dans notre République une responsabilité collective qui ne saurait être laissée à la seule famille. Car certaines familles ne veulent, ne peuvent totalement y faire face et qu'il est alors essentiel que ces enfants trouvent à l'école, dans les activités socio-éducatives, avec des adultes et institutions autour d'eux, les meilleures conditions pour se construire comme des citoyens capables de donner le meilleur d'eux-mêmes. On revient là à la pensée thatchérienne.

10. – Sortir de la crise éducative qui prend des formes variées, mine la confiance du pays en son avenir et exacerbe les inégalités : donner à l'Éducation nationale les moyens de ses missions, réinventer l'éducation populaire.

La politique dite d'*éducation prioritaire* n'a jamais été à la hauteur des enjeux, à savoir y garantir un niveau comparable aux autres établissements de réussite scolaire. Tous les indicateurs internationaux montrent – et c'est un comble – que notre système scolaire est l'un des plus inégalitaires dans les pays développés !

Le dédoublement des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1, pour utile qu'il soit, ne saurait suffire, d'autant qu'on ne peut imaginer que, sur ces deux seuls niveaux scolaires, peut être conjurée la puissante logique de reproduction sociale, ni même assuré l'accès à un haut niveau culturel et de compétences. Ce sont des investissements tout au cours de la scolarité qui s'imposent, jusque et y compris dans l'enseignement technique et professionnel, que l'on saborde pas à pas au profit de la formation assurée par le patronat, alors qu'il devrait désormais, dans l'esprit des *lycées des métiers* du début des années 2000, être un vecteur capital de l'insertion sociale et citoyenne.

Il n'est ainsi plus acceptable que, au faux prétexte d'une nécessaire mixité sociale, on ferme un établissement scolaire public parce qu'il est devenu coûteux en renforts de ressources humaines justifiés au titre de l'*éducation prioritaire*, de charges de fonctionnement et d'entretien jugées trop onéreuses rapportées au maigre nombre d'élèves y restant inscrits du fait du départ des autres vers d'autres quartiers grâce à des dérogations abusives de carte scolaire ou des choix de familles charmées par le chant des sirènes de l'enseignement privé : il faut au contraire assurer le meilleur service en tout point du territoire national, sans considération des objectifs de rentabilité que la porosité de modèles de gestion entre public et privé, entretenue par le langage libéral de bon aloi, tend à généraliser.

On récolte par ailleurs aujourd'hui les fruits pourris d'une attaque méthodique, de longue haleine, engagée il y a une trentaine d'années, contre ce qui, en plus de l'École, contribuait à l'élévation des consciences, favorisait l'exercice des responsabilités individuelles et collectives, l'apprentissage de la coopération et du vivre ensemble, le respect des autres et de soi-même, l'éveil à l'esprit d'analyse, la prise de conscience des déterminismes socio-économiques et de la capacité de chacun à agir sur eux, avec d'autres, dans le sens d'une société plus juste et plus humaine, et la connaissance du rôle des institutions publiques : l'*éducation populaire*.

Que ce soit pour les pratiques du loisir éducatif du temps libre et des vacances, du sport ou de l'éveil culturel, elle a vu les moyens que l'État lui allouait diminuer inexorablement, elle a subi ensuite la perte progressive de ceux des collectivités locales étranglées par les transferts de compétences et devant délaissier certaines politiques volontaires non obligatoires. Elle a dû endurer des vagues successives de normalisation contraignante et coûteuse des espaces où elle exerçait ses missions, de règles de prévention et de sécurité jusqu'au-boutistes restreignant l'initiative et le champ des possibles des activités offertes. Elle a perdu en qualité avec l'appauvrissement des formations de ses professionnels et de ses bénévoles, couplé à la dévalorisation des diplômes des formations qualifiantes de ses métiers, par ailleurs toujours plus onéreuses et moins aidées. Elle a dû s'inscrire dans les règles des marchés publics, devenant une marchandise comme une autre, ses opérateurs issus des grands mouvements laïques du *Front Populaire* et du *Conseil National de la Résistance* se trouvant désormais en concurrence déloyale avec des sociétés commerciales vendant du produit de loisir bon marché car sans surcoût découlant de la dimension éducative afférente qui est sa marque de fabrique. Et son image a été frappée de plein fouet par l'impact de la médiatisation outrancière des rarissimes événements accidentels, délictueux ou criminels dont ont pu être coupables quelques-uns de ses acteurs.

Quand il n'ouvre pas la porte à des "éducateurs" de substitution visant à l'embrigadement vers une idéologie religieuse radicale, le recul de l'*éducation populaire* dans les quartiers vulnérables, comme la concurrence du secteur marchand subie par les œuvres d'insertion sociale et économique essentiellement portées par des opérateurs du champ de l'économie sociale et solidaire, porte un coup fatal à

l'effort d'éveil à l'exercice de la citoyenneté des habitants.

Tous les ingrédients du bannissement citoyen de la population pauvre urbaine sont réunis. La capacité à être acteur du changement politique est plus que jamais interdite aux prolétaires.

Dans un tel contexte de crise politique et de crise républicaine, la colère grandissante, exprimée parfois de façon très violente par des habitants, notamment jeunes et jeunes adultes sans perspective d'émancipation, révèle un sentiment croissant d'injustice et d'iniquité qui ne peut qu'aggraver la fracture... ou doper la confrontation de classes. Les gauches ont une responsabilité majeure à agir pour inverser la vapeur. Et de manière globale et déterminée, en ponctionnant les moyens nécessaires sur le capital financier, pas seulement en activant des dispositifs de régulation et de compensation servant tout juste à contenir les courroux.

Au slogan inique « *La France, une chance pour chacun* », sous-entendu « *Traverse la rue pour trouver un boulot* », sous lequel Emmanuel Macron, en mai 2018, jeta à la corbeille avec dédain les propositions, pourtant loin d'être révolutionnaires, du programme « *Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale* », connu sous le vocable de « *rapport Borloo* », émanation du travail de plusieurs centaines d'élus territoriaux, d'acteurs associatifs et économiques, il est de la responsabilité des gauches de substituer un autre : « *L'égalité entre tous, la chance de la France* ».

*Marc Vuillemot
La Seyne-sur-Mer
Été 2021*